

## ANNEXE IIb

### RÈGLEMENT DE L'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel Spécialité TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS			voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité			
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique</b>		3						
<b>Sous-épreuve E.11 :</b> Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.12 :</b> Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit pratique	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de technologie</b>		6						
<b>Sous-épreuve E.21 :</b> Préparation d'une fabrication	U.21	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.22 :</b> Étude d'une fabrication	U.22	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		9						
<b>Sous-épreuve E.31 :</b> Suivi d'une production en entreprise	U.31	3	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.32 :</b> Mise en œuvre d'une fabrication	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	7h à 11h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.33 :</b> Suivi et contrôle d'une fabrication	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.34 :</b> Economie-gestion	U.34	1	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.35</b> Prévention, santé, environnement	U.35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						
<b>Sous-épreuve E.51 :</b> Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E.52 :</b> Histoire géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U.7</b>	<b>1</b>	<b>CCF</b>		<b>Pratique</b>		<b>CCF</b>	
<b>Épreuves facultatives (1)</b> Langue vivante	<b>UF.1</b>		<b>Ponctuel oral</b>	<b>20 min</b>	<b>Ponctuel oral</b>	<b>20 min</b>	<b>Ponct. oral</b>	<b>20 min</b>

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention